

Annexe 4 : Fiches Actions Ville de Péronne

- Fiche action 1 : Amélioration de l'habitat
- Fiche action 2 : Mise en place de dispositifs pour résorber la vacance
- Fiche action 3 : la requalification du site du Moulin Damay
- Fiche action 4 : Restructuration du cadre urbain de l'après Moulin Damay
- Fiche action 5 : Valorisation du Parc de la Porte de Bretagne
- Fiche action 6 : Végétalisation du centre-ville
- Fiche action 7 : Conforter l'attractivité des espaces naturels étang du cam et fort caraby
- Fiche action 8 : Aménagement de l'espace naturel Robécourt
- Fiche action 9 : Commerce
- Fiche action 10 : Mobilité active
- Fiche action 11 : Aménagement d'une halle couverte

Fiche action 1 : Amélioration de l'habitat

Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) fait suite à une étude pré opérationnelle qui a eu lieu en 2019. Au vu des conclusions de l'étude, la Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS) et la Communauté de Communes Terre de Picardie (TdP) ont décidé la mise en place d'une opération commune à l'échelle des deux intercommunalités regroupant 103 communes.

Les Communautés de Communes ont donc lancé un marché et missionné l'opérateur SOLIHA pour le suivi et l'animation du dispositif.

Ce dernier est entré en vigueur le 15 septembre 2020 et se terminera en septembre 2025.

➤ Objectifs généraux

- Remettre sur le marché des logements du secteur privé
- Améliorer l'attractivité de l'offre locative (confort et configuration des logements)
- Encourager les propriétaires occupants à rénover leurs biens, et à les remettre sur le marché (cela concerne notamment les étages des immeubles occupés par des commerces à RDC)

➤ Les objectifs pour la communauté de Communes de Haute Somme :

- De réhabilitation énergétique du parc d'habitat privé ancien.
- De lutte contre l'habitat insalubre et dégradé (habitat indigne).
- De lutter contre la vacance de longue durée, dite structurelle (de plus de 3 ans).

	HAUTE SOMME			
	Propriétaires occupants	Propriétaires Bailleurs	TOTAL	%
Rénovation énergétique	133	10	143	55%
Autonomie de la personne	65	0	65	25%
Travaux dégradation lourde	16	10	26	10%
Travaux dégradation moyenne	10	7	17	6%
Aide spécifique « sortie de vacance »	10		10	4%
TOTAL (251 logements + 10 primes « sortie de vacance »)			261	100%

➤ Les dispositifs d'aides financières

Les aides à l'amélioration de l'habitat pour les Propriétaires Occupants :

Type d'interventions		ANAH	EPCI
Rénovation énergétique	Gain énergétique > 35%	Modestes	15% <small>(plafonnés à 3000€)</small>
		Très Modestes	50%
Autonomie de la personne		Modestes	-
		Très Modestes	50%
Travaux dégradation lourde		Modestes	15% <small>(plafonnés à 3000€)</small>
		Très Modestes	50%
Travaux pour un habitat moyennement dégradé		Modestes	15%
		Très Modestes	50%
Aide spécifique « sortie de vacance »		0%	Forfait 3 000 €

Les aides à l'amélioration de l'habitat pour les Propriétaires Bailleurs :

Type d'intervention	ANAH	EPCI
Rénovation énergétique <i>Gain énergétique > 35%</i> <i>Étiquette énergétique après travaux = D minimum</i>	20% / 25%	5 % <small>(plafonnés à 1000€)</small>
Travaux dégradation lourde	30% / 35%	5 % <small>(plafonnés à 1000€)</small>
Travaux dégradation moyenne	20% / 25%	5 % <small>(plafonnés à 1000€)</small>
Aide spécifique « sortie de vacance »	-	Forfait 3 000 €

➤ Les actions

- Actions d'information et de sensibilisation des propriétaires occupants et bailleurs sur les enjeux de rénovation du parc ancien (confort, énergie, qualité architecturale...), les outils et dispositifs existants... : réunions publiques animées par la collectivité (commune ou communauté de communes et différents partenaires), mise en place de « balades thermiques », ateliers pédagogiques dont les thèmes seraient définis en fonction des attentes exprimées par les propriétaires (qualité architecturale, matériaux, rénovation écologique...) ...
- Mobilisation des partenaires et acteurs de la rénovation en vue d'organiser l'accompagnement administratif, technique et financier des propriétaires souhaitant investir dans la rénovation de leur(s) bien(s) (et éventuellement à terme la mise en place d'une Plateforme locale de rénovation).

➤ Indicateurs d'avancement/résultat

- Remise sur le marché de bien vacant
- Amélioration du parc locatif
- Amélioration de l'étiquette énergétique des habitations

Calendrier projet : en cours

Fiche action 2 : Mise en place de dispositifs pour résorber la vacance de logements

➤ Objectifs

- Inciter les propriétaires de biens à les remettre sur le marché, et les accompagner dans cette démarche
- Accroître et renouveler l'offre de logements en centre-bourg
- Améliorer la qualité du cadre bâti et l'image de Péronne
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé

Un diagnostic en marchant a été réalisé sur un périmètre restreint avec pour objectifs de :

- Repérer des situations d'habitat dégradé et de vacance structurelle,
- Identifier d'éventuels secteurs d'intervention prioritaire,
- Montrer les besoins d'amélioration du parc de logements.

Le diagnostic réalisé dans le centre-ville de Péronne confirme le potentiel important d'immeubles relevant du parc privé qui nécessiteraient un traitement et pourraient conduire à la mise en œuvre d'un dispositif coercitif de type Opération de Restauration Immobilière. Cette procédure d'aménagement oblige la remise en état des immeubles ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité par la prise d'un arrêté préfectoral de DUP travaux (déclaration d'utilité publique).

1. Dispositifs coercitifs

• Les actions :

- Application du règlement sanitaire départementale
- Instauration de la taxe sur les habitations vacantes
- Action sur les biens vacants dégradés (application des pouvoirs de police du Maire)

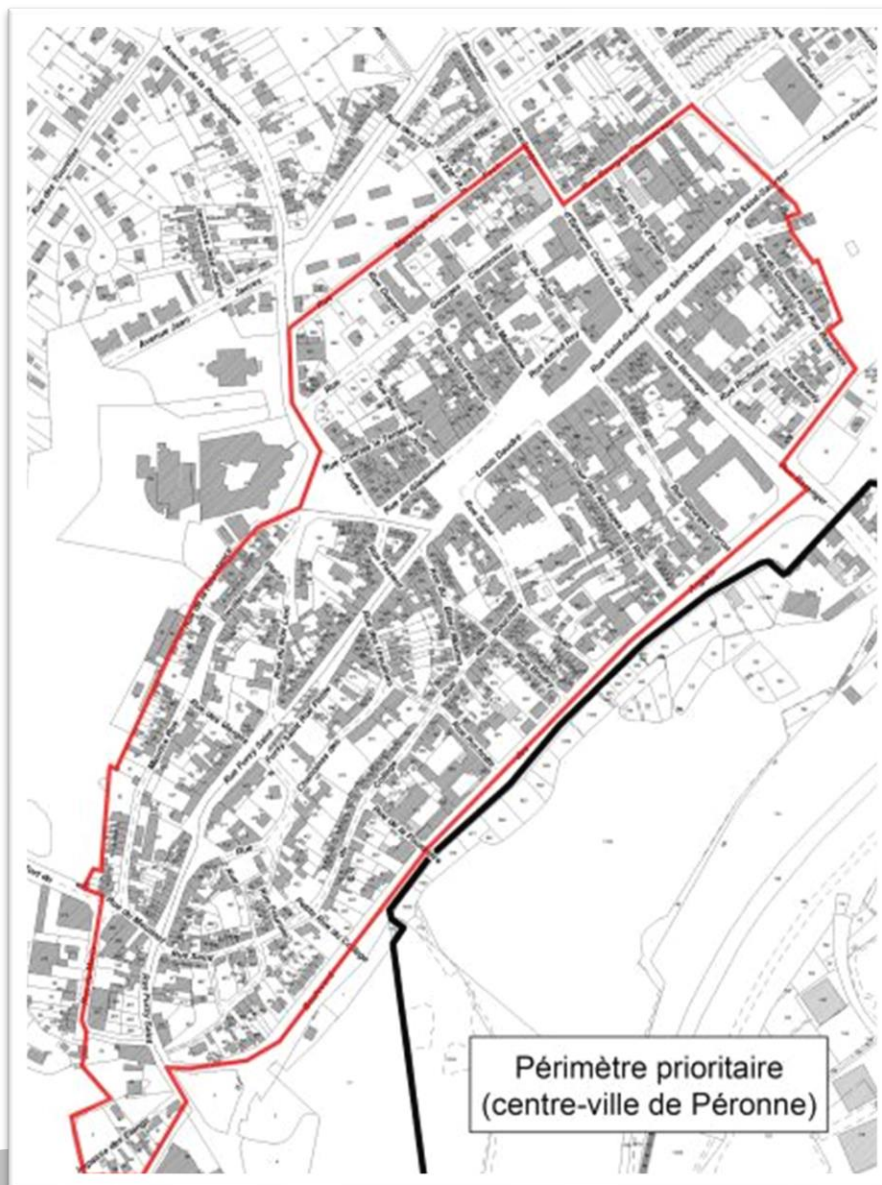
➤ Indicateurs d'avancement/résultat

- Application RSD
- Nombre de procédures mises en place
- Logement dégradé réhabilité

Entre 2021 et 2022, 30 interventions ont concernées l'application du RSD et la mise en place des mesures de péril pour des logements vacants.

2. Dispositifs incitatifs

- Mise en place d'un périmètre prioritaire dans lequel un diagnostic approfondi de l'habitat pourrait être réalisé et les aides pourraient être plus incitatives



➤ **Action**

- Renforcement de la communication sur les actions composant l'ensemble du dispositif d'incitation à la résorption de la vacance
- Information, mobilisation et sensibilisation dédiées auprès des propriétaires concernés : courrier et réunion d'information préalable, accompagnement spécifique (administratif, technique,), mise en relation avec d'éventuels porteurs de projet
- Mise en place d'un principe de prime à la remise sur le marché des biens vacants abondé par le produit des taxes mises en place (taxe sur les logements vacants (après identification des logements concernés)
- Identification des biens susceptibles d'être réhabilités par la commune à vocation d'habitat.

➤ **Indicateurs d'avancement/résultat**

- Mise en place d'une enveloppe financière (prime) à destination des propriétaires
- Nombre de logement remis sur le marché
- Nombre de bien réhabilité

Fiche action 3 : La requalification du site du Moulin Damay

➤ Descriptif

Le moulin Damay est situé rue Saint Fursy, il est à l'état de friche depuis la fin des activités des grands moulins de Péronne, qui date des années 1960. Il faut attendre 2011 pour qu'un promoteur imagine sa reconversion, avec une programmation de logements et bureaux, finalement abandonnée. La ville de Péronne s'est portée acquéreur du site avec pour objectif d'engager sa déconstruction tout en préservant le vannage de la Somme entre les deux étangs. La ville a décidé de déconstruire de manière partielle le bâtiment afin d'ouvrir une perspective sur les étangs de la Somme dans le but de valoriser l'aspect paysager de cette entrée.



Illustration de la qualité environnementale du site « Porte de Paris » : connexion des étangs par la Somme et le vannage sous le Moulin Damay (en rouge dans l'illustration) et aperçu des bois et bosquets inscrits dans une continuité partiellement altérée.



Vue sur la Somme depuis le moulin

Le projet est constitué de trois phases :

- Phase 1 : rénovation des vannages
- Phase 2 : déconstruction partielle du site
- Phase 3 : aménagement de l'après moulin damay

➤ Orientation stratégique

- Conforter l'attractivité du cadre urbain de la Ville de Péronne
- Aménager les espaces emblématiques

➤ Objectifs :

1. La ville souhaite valoriser son patrimoine environnemental
2. Améliorer l'image et l'attractivité de la ville dans l'objectif.

➤ Estimatif de l'opération (HT)

Objet de l'opération	Estimatif HT
Phase 1 : rénovation des vannages	300 000€
Phase 2 : déconstruction	250 000€
Phase 3 : aménagement de l'espace	500 000€
Total de l'opération	1 050 000€

➤ Modalités de financement escomptées

● Phase 1 : rénovation des vannages

- DETR : 40%
- Fond de concours de la Communauté de Communes de Haute Somme au titre de la compétence GEMAPI : 30%

- **Phase 2 : Déconstruction**

- DSIL/DETR : 80%

- **Phase 3 : Aménagement de l'après Moulin Damay**

- Région dispositif « redynamisons nos centres-villes et nos centre-bourgs » : 50%

- Département : aide au développement touristique 30%

➤ **Indicateurs d'avancement/résultat**

- **Phase 1 : Rénovation des vannages**

- Lancement des études pour la rénovation des vannages

- Réalisation des travaux des vannages

- **Phase 2 : Déconstruction**

- Lancement de l'étude pour les espèces protégées résidant sur le site (séquence ERC)

- lancement du marché de déconstruction

- Déconstruction du Moulin

- **Phase 3 : Aménagement de l'espace**

- Lancement de l'étude de faisabilité (aménagement du site)

- Réalisation des travaux

Calendrier du projet : 2023-2024

Fiche action 4 : Restructuration du cadre urbain de l'après Moulin Damay

➤ **Descriptif**

Dès lors que le site du Moulin est requalifié, les espaces autour de celui-ci doivent être restructurés. Cette restructuration de l'espace urbain concerne, le parking municipal sur la rue Saint-Fursy et l'ensemble de la rue du marin Delpas jusqu'au Fort Caraby et l'étang du Cam. Elle concerne également le traitement des façades « brutes » identifiées rue du marin Delpas où une convention avec les propriétaires concernés permettrait une prestation artistique valorisante de cette rue. La réalisation du « square du marin Delpas », espace de respiration urbaine et de valorisation historique, et l'installation d'une tour d'observation apporteront alors les repères identifiants qui succéderont au moulin et participeront activement à la valorisation des espaces naturels et de la porte de Paris.

➤ **Orientation stratégique**

- Conforter l'attractivité du cadre urbain de la Ville de Péronne

- Aménager les espaces emblématiques

➤ **Objectifs**

1. Valoriser l'arrivée en centre-ville
2. Valoriser le monument du Marin Delpas et son histoire
3. Valoriser les espaces naturels

➤ **Estimatif de l'opération (HT)**

Objet de l'opération	Estimatif HT
Phase 1 : Square du Marin Delpas	150 000€
Phase 2 : Aménagement de la place de la minoterie	200 000€
Phase 3 : Aménagement d'une tour d'observation 3 étages	100 000€
Total de l'opération	450 000€

➤ **Modalités de financement escomptées**

• **Square du Marin Delpas**

- Fond vert
- Département : 30%
- Région : 30%

• **Aménagement de la place de la minoterie**

- Région : 40%
- Fond Vert

• **Aménagement d'une tour d'observation**

- Département : 40%
- DETR/DSIL : 40%

➤ **Indicateur d'avancement/résultat**

- Réalisation des travaux

➤ **Calendrier du projet : 2024-2025**

Fiche action 5 : Valorisation du Parc de la Porte de Bretagne

➤ **Descriptif**



Vue sur le Parc une fois la Porte franchie

Au XVI^e siècle, deux portes permettaient de pénétrer dans la ville fortifiée de Péronne : la Porte de Paris au sud et la porte Saint-Sauveur au nord. Cette dernière nécessitant de lourdes réparations et afin de ne pas rompre la circulation pendant les travaux, il fut décidé à la fin du XVI^e siècle d'ouvrir une nouvelle porte dans la muraille : la Porte de Bretagne. La Porte de Bretagne est protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1925. Les vestiges des fortifications (Bastion Royal, cavaliers, demi-lunes et chicanes) sont classés depuis. La porte aujourd'hui restaurée, mais dont les bâtiments sont inoccupés, est un passage vers un espace de nature, où, entre végétation et eau, serpentent des chemins piétonniers sur plusieurs niveaux et révélateurs de l'histoire fortifiée de la commune. Relativement tenu secret notamment au regard de la configuration historique de la porte, cet espace de nature en plein centre-ville présente une véritable richesse dans un contexte de centre-ville fortement minéralisé où la nature est peu perceptible dans les déplacements, aussi bien quotidiens que touristiques.

Les deux points d'entrée du Parc, à savoir l'entrée par la rue Saint-Sauveur au nord, et l'entrée par le boulevard des Anglais au sud, nous constatons que ceux-ci demeurent confidentiels. Au nord, au-delà de l'aspect construit dense, historique, aux alentours de la Porte de Bretagne, la présence d'espaces de stationnement relativement dégradés ainsi que d'un ambulancier avec des véhicules stationnés sur le domaine public brouille la lecture architecturale de l'espace, jusqu'à rendre invisible la possibilité d'accès (escaliers) via les « cheminements hauts » au parc situé au-delà de la porte.

Au sud, le constat s'applique également, un monument aux morts est idéalement placé à l'entrée du Parc. Cependant, l'intense végétation couplée à la juxtaposition de délaissés urbains dont des usages semblent au fur et à mesure avoir été attribués empêchent aux promeneurs de s'aventurer aisément et naturellement dans le parc de la Porte de Bretagne. En sortie de Parc, le promeneur traverse un parking (utilisé lors du son et lumières pour les gradins) et évite le monument aux morts pour se retrouver ensuite face à un large espace de circulation, entre voiries, trottoirs et espaces de stationnement, utilisés mais dont l'imperméabilisation contraste avec les étangs de la Somme présents à quelques mètres.

La requalification de ce secteur demeure importante, les différents axes de travail qui peuvent être appréhendés sont la programmation, la signalisation, l'aménagement, et l'animation doivent permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Faire entrer le parc dans la ville :
 - En travaillant les entrées de parc et espaces connexes.
 - En faisant déborder le parc jusque dans la centralité aussi bien dans l'aménagement de l'espace que dans les animations proposées.
- Mettre en valeur les cheminements pour inciter à la découverte de l'espace des anciennes fortifications tout en reliant de manière sécurisée les différents lieux d'intérêt identifiés.

Pour inciter l'attrait touristique du site, la Ville souhaite :

- Mettre en valeur les cheminements existants.
- Créer des chemins de découverte lisibles et sécurisés.
- Faire du Parc de la Porte de Bretagne un espace apaisé de circulation en mode doux depuis Doingt-Flamicourt vers les équipements du centre-ville.

➤ **Orientation stratégique**

- Aménager les espaces emblématiques
- Relier des lieux et signaler des destinations

➤ **Objectifs :**

- Valoriser son patrimoine historique.
- Améliorer le cadre de vie.
- Valoriser un espace naturel.

➤ **Estimation de l'opération**

Objet de l'opération	Estimatif HT
Etude	20 000€
Aménagement des parcours promenade	200 000€
Total de l'opération	220 000€

- **Modalités de financement escomptées**
 - Région 30%
 - Département 20%
 - DSIL 30%

- **Indicateur d'avancement et de résultat à définir**
 - Réalisation de l'étude
 - Réalisation du parcours promenade
 - Taux de fréquentation du site

- **Calendrier des travaux à définir : 2024-2025**

Fiche action 6 : Végétalisation du centre-ville

➤ **Descriptif**

La situation du centre-ville, secteur le plus attractif de Péronne, est liée à la présence de l'Historial, accolé au parc du Cam. L'enjeu réside dans la mise en place de cette relation « places-parc » afin de valoriser la trame verte et bleue de la ville et changer l'image de Péronne, souvent qualifiée de « ville grise » ou de « belle endormie ». L'établissement d'une relation visuelle et physique entre les places du centre-ville et le parc du Cam est un enjeu majeur de la redynamisation du secteur. La relation peut également être symbolique avec des rappels de la trame verte et bleue sur les espaces essentiellement minéralisés que sont les places. Rétablir une végétation basée sur des essences locales est essentielle pour permettre d'évoquer la nature (étang du Cam, étang de Robécourt) depuis la place Daudré et la rue Saint-Sauveur, où les connexions visuelles ne sont pas possibles.

Renforcer la végétalisation sur le secteur du centre-ville permettra de faire face aux effets du changement climatique et aux fortes chaleurs de ces dernières années.

Les actions envisagées :

- Instaurer un maillage végétal à partir d'essences adaptées à l'environnement urbain (alternance basses tiges / hautes tiges)
- Mettre en place un mobilier urbain adapté aux besoins de la population

- **Orientation stratégique**

- Aménager les espaces emblématiques
- Relier des lieux et signaler des destinations
- Conforter l'attractivité du centre-ville

➤ **Objectifs :**

- Valoriser son patrimoine historique.
- Améliorer le cadre de vie.
- Valoriser les espaces naturels de la Ville.

➤ **Estimation de l'opération**

Objet de l'opération	Estimatif HT
Etude	20 000€
Végétalisation du centre-ville	150 000€

Signalétique et Mobilier urbain	80 000€
Total de l'opération	250 000€

- **Modalités de financement escomptées**
 - Région 40%
 - Département 40%
- **Indicateur d'avancement et de résultat**
 - Réalisation de l'étude
 - Réduction des îlots de chaleur sur le centre-ville
 - Implantation d'un mobilier urbain adapté
- **Calendrier des travaux 2023-2024**

Fiche action 7 : Conforter l'attractivité des espaces naturels étang du cam et fort caraby

➤ **Descriptif**

Le territoire de Péronne bénéficie de paysages naturels et urbains remarquables, produits de la topographie, de l'hydrologie et de l'histoire. La préservation de ce cadre naturel garantit un développement harmonieux du territoire communal et contribue au maintien de son identité. Le parc du Cam est un espace naturel structuré autour de l'étang éponyme. Il constitue un lieu de rencontre, permettant de créer du lien entre les habitants des différents quartiers et les touristes, de mêler les différentes générations, de valoriser le patrimoine naturel de la ville. Le parc du Cam a un fort potentiel en tant que levier d'attractivité. C'est un lieu intergénérationnel qui allie convivialité, loisirs et détente. De récentes installations permettent de répondre aux besoins de tous : espace de jeu adapté au jeune âge, mini-golf, accrobranche, terrain de pêche, etc.

Dans le prolongement sud du parc du Cam s'élève le Fort Caraby. Ce système défensif devait protéger la partie sud-ouest de la ville au Moyen-Âge. L'endroit est reconnu comme « bucolique », l'équipe municipale en place souhaite en faire un espace dédié aux promeneurs et aux familles. Actuellement, le rôle du Fort Caraby gagnerait à être affirmé. Son patrimoine à la fois historique et naturel, son emplacement charnière à la jonction avec la Porte de Paris et la qualité paysagère qu'il fournit en font un site de valorisation à enjeux. Actuellement, le rôle du Fort Caraby gagnerait à être affirmé. Le parc du Cam, la remise en état du chemin haut est une priorité afin d'offrir aux promeneurs et visiteurs un parcours adapté, qui pourra s'effectuer en lien avec la présence des anciennes fortifications afin d'enrichir le parcours. L'intégration d'un mobilier urbain cohérent et adapté aux différents usages est nécessaire pour répondre aux besoins variés des usagers.

Les actions envisagées :

- Aménager les boucles hautes et bas de l'étang du Cam pour les cycles et les piétons
- Aménager le Parc du Fort Caraby pour les cycles et les piétons

➤ **Orientation stratégique**

- Aménager les espaces emblématiques
- Relier des lieux et signaler des destinations
- Conforter l'attractivité du centre-ville

- **Objectifs :**
 - Valoriser son patrimoine historique.
 - Améliorer le cadre de vie.
 - Valoriser les espaces naturels de la Ville.

➤ **Estimation de l'opération**

Objet de l'opération	Estimatif HT
Etude	20 000€
Signalétique et Mobilier urbain	80 000€
Aménagement	100 000€
Total de l'opération	200 000€

➤ **Modalités de financement escomptées**

- Région 40%
- Département 40%

➤ **Indicateur d'avancement et de résultat**

- Réalisation de l'étude
- Réalisation des aménagements
- Taux de fréquentation des parcs
- Taux de fréquentation des équipements publics

➤ **Calendrier des travaux : 2024-2025**

Fiche action 8 : Aménagement de l'espace naturel Robécourt

➤ **Descriptif**

Le territoire de Péronne bénéficie de paysages naturels et urbains remarquables, produits de la topographie, de l'hydrologie et de l'histoire. Grandioses ou simples, ils composent la forme et l'identité de Péronne. Les paysages naturels se composent de trois grandes unités : le fond de vallée, les couteaux et le plateau.

La préservation de ce cadre naturel garantit un développement harmonieux du territoire communal et contribue au maintien de son identité. Les différents documents d'urbanisme accordent une place centrale à la richesse et à la diversité des paysages, que ce soit dans le Plan local d'urbanisme (PLU) ou le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration.

La Ville de Péronne est propriétaire de plusieurs marais situés en cœur de ville. Le marais dit « Etang Robécourt » constitue une entité de plus d'environ 20 ha. L'intérêt écologique de cet espace naturel est reconnu par le biais de différents inventaires, notamment l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistique et Floristique.

En conciliation avec la pratique de la pêche, la Commune est soucieuse de préserver ce patrimoine naturel dont les grands étangs constituent des sites d'accueil privilégiés pour les oiseaux d'eau, dont certains intègrent la liste rouge des espèces menacées en région tels la Sterne Pierregarin ou encore le Blongios nain. Elle a également la

volonté de valoriser ce patrimoine naturel auprès des habitants en développant un sentier pédagogique et des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires.



Le site concerné par la convention RAMSAR apparaît en aplat vert, apparaissent également sur la carte, en hachuré, les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

Le Conservatoire des espaces naturels des Hauts de France et la Ville de Péronne ont décidé de s'associer afin de développer des actions de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel de l'Etang de Robécourt.

La valorisation de l'étang Robécourt comporte deux phases :

➤ **Phase 1 : La mise en place d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France.**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les signataires pour la mise en œuvre d'une préservation, d'une gestion écologique et d'une valorisation du site de l'Etang de Robécourt. Le Conservatoire mettra en œuvre une assistance à la gestion auprès de la Ville de Péronne qui garde la maîtrise d'ouvrage principale de la gestion écologique et de la valorisation du site naturel de l'Etang de Robécourt.

- **Elaboration d'un document de gestion pour le site de l'Etang de Robécourt**

Le Conservatoire élaborera une notice de gestion du site de l'Etang de Robécourt. Cette notice définit, pour une durée de 5 à 10 ans déterminée en fonction des enjeux, les orientations et travaux de gestion nécessaires à la restauration et/ou à la conservation des éléments remarquables du patrimoine naturel ainsi qu'à sa valorisation. Elle est soumise pour avis au Conseil scientifique et technique du Conservatoire et au comité consultatif de gestion

du site. Ce comité est composé de représentants du Conservatoire, de la Commune et des usagers du site. A l'issue de cette notice de gestion, un bilan et une évaluation de la gestion seront effectués par le Conservatoire.

- **Gestion écologique du site naturel de l'Etang de Robécourt**

Le Conservatoire fournira un accompagnement technique, scientifique et réglementaire pour la bonne mise en œuvre de la gestion du site naturel de l'Etang de Robécourt : relecture de cahiers des charges, accompagnement réglementaire, accompagnement de terrain des prestataires et des services techniques communaux...

- **Suivi scientifique de la gestion mise en place**

Un suivi scientifique sera mis en place pour évaluer les actions de préservation mises en place sur le site naturel de l'Etang de Robécourt. Celui-ci a pour objectif de moduler éventuellement les actions opérées afin d'obtenir les meilleurs résultats écologiques tout en prenant en compte les réalités de terrains et les partenariats locaux.

- **Sensibilisation du grand public**

Sensibiliser les publics à la découverte de leur environnement et leur faire connaître leur patrimoine naturel proche est l'une des missions du Conservatoire.

Le site naturel de l'Etang de Robécourt présente un patrimoine paysager remarquable et dans lequel vivent de nombreuses espèces. Sa découverte peut se faire de façon libre à travers les aménagements réalisés par les collectivités ou de façon guidée et ludique via un accompagnement par le Conservatoire. Les deux approches s'avèrent complémentaires.

Le Conservatoire proposera la tenue d'animations sur le site de l'Etang de Robécourt et les sites alentours dont il a la gestion. Une animation spécifique à destination des établissements scolaires de la ville aura lieu sur l'année 2023.

Planning Prévisionnel année 2023

Etablissement scolaire	Classe / effectif	Date de l'animation et durée	Thématique ciblée	Nombre d'animations au total
Ecole Primaire Du Centre	1 classe de CE2/CM1 de 25 élèves + 1 classe de CM1/CM2 de 23 élèves et 1 classe de CM2 de 25 élèves			3
Ecole Primaire Mont Saint Quentin	2 classes de CM1 pour 38 élèves et 2 classes de CM2 pour 39 élèves			4
Ecole Primaire La Chapelette	1 classe de CM1/CM2 de 18 élèves et 1 classe de GE2/CM1 de 18 élèves			2
<i>Sous-total</i>				<i>09 animations scolaires</i>
SORTIE NATURE	Grand public	Mars	Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH)	1
<i>Sous-total</i>				<i>01 animation grand public</i>
<i>TOTAL</i>				<i>10 animations nature</i>

➤ **Phase 2 : Aménagement piéton de la digue de l'Etang Robécourt.**

Pour rendre le site praticable à l'accueil du public, l'aménagement d'un sentier balisé est nécessaire. L'objectif étant d'organiser un itinéraire de randonnée à travers la digue qui relie Péronne à Doingt-Flamicourt.

Dans un but pédagogique et d'attractivité du site, un aménagement du sentier sera effectué ainsi que la mise en place de mobiliers pédagogique. Ce mobilier aura vocation à informer le public de la faune et de la flore présentent et de permettre l'observation de cette dernière.



Faune rencontrée sur site Avril 2022

➤ **Orientation stratégique**

- Aménager les espaces emblématiques
- Relier des lieux et signaler des destinations

➤ **Objectifs :**

- Améliorer le cadre de vie.
- Valoriser les espaces naturels de la Ville.

➤ **Estimation de l'opération**

Objet de l'opération	Estimatif
Animation 2023	4 000€
Etude aménagement	15 000€
Aménagement du site	200 000€
Total de l'opération	219 000€

➤ **Modalités de financement escomptées**

- Région 40%
- Département 40%

➤ **Indicateur d'avancement et de résultat**

- Réalisation des animations de l'année 2023
- Réalisation des aménagements du site
- Fréquentation du site

➤ **Calendrier des travaux : 2023-2024**

Fiche action 9 : Commerce

La structuration de la ville autour de places qui se sont maintenues, dont la place Louis Daudré, avec une concentration des fonctions administratives et commerciales contribuent à cette convivialité. Des cellules sont vacantes mais la dynamique commerciale à Péronne est présente.

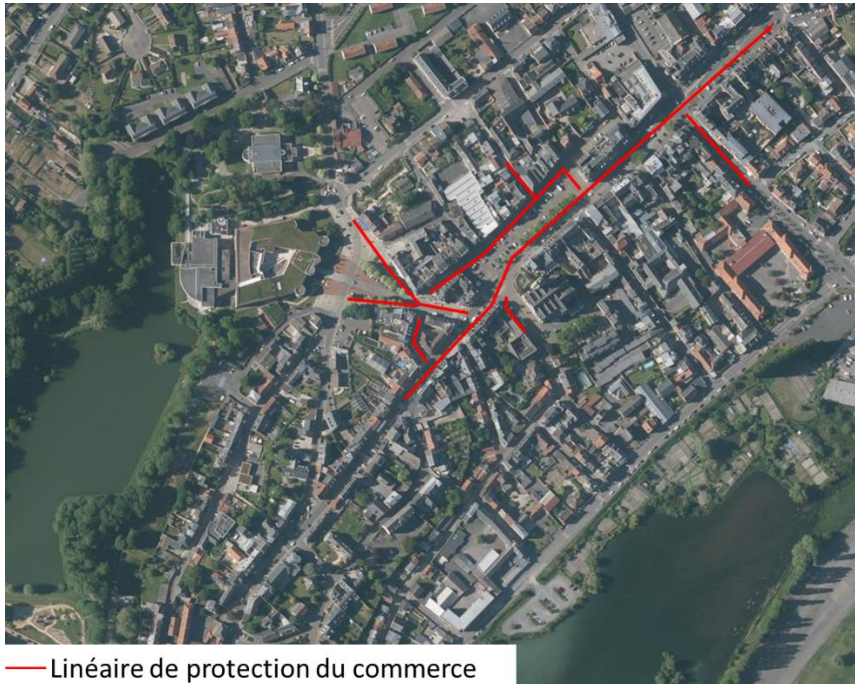
Pour garder la dynamique commerciale présente dans le centre-ville, la municipalité souhaite agir sur les leviers suivants :

1. Réalisation d'un linéaire de protection commerciale

Ce dispositif doit être instauré par le PLUI sur des linéaires de rue, vise le maintien de l'animation commerciale en centre-ville ainsi que dans certains quartiers périphériques.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Sauvegarder ou pérenniser les rez-de-chaussée existants à vocation de commerce.
- Éviter leur transformation en logement, garage, bureaux ou services, créant une rupture dans l'alignement commercial.



— Linéaire de protection du commerce

2. Instauration de la taxe sur les locaux commerciaux vacants

Pour lutter contre la vacance commerciale, la ville de Péronne a délibéré en 2012 pour instaurer une taxe sur les locaux commerciaux vacants. Cette délibération a été mise en œuvre récemment, elle incite les propriétaires à remettre sur le marché leurs locaux commerciaux soit à la vente ou à la location.

L'assiette de la TFC est constituée de la valeur locative cadastrale (même base que la taxe foncière).

Un taux majoré est appliqué :

- 5% pour la 1^{ère} année.
- 10% pour la 2^{ème} année.
- 15% pour la 3^{ème} année

3. Mise en place du droit de préemption urbain et commercial

Le droit de préemption permet aux communes d'acheter baux commerciaux, fonds artisanaux ou fonds de commerce pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. Le conseil municipal peut ainsi délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité au sein duquel tout vendeur de fonds de commerce devra faire une déclaration préalable à la mairie. La commune dispose alors de deux mois pour préempter et se porter acquéreuse du fonds de commerce.

4. Mise en place du dispositif « Ma boutique à l'essai »



Un partenariat est existant entre la fédération des boutiques à l'essai et la ville de Péronne, ce dispositif permet de sécuriser à la fois le porteur de projet et le propriétaire. Le concept de boutique à l'essai est un moyen de lutter contre la vacance commerciale.

La ville a mis une nouvelle fois en place ce dispositif pour une ancienne boutique de vêtement du centre-ville.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Permet à une personne de tester son activité
- Permet d'avoir un loyer minoré
- Mis en place d'un bail dérogatoire de 6 mois renouvelable 6 mois

Deux exemples de réussite sur la Ville de Péronne :

- TI MIC MAC
- DBC

➤ **Indicateur d'avancement et de résultat**

- Approbation du PLUI
- Diminution de la vacance commerciale
- Ouverture de nouveaux commerces

➤ **Calendrier des travaux**

En cours de réalisation

Fiche action 10 : la mobilité active

La voiture est fortement présente dans l'espace public, à la fois sur les espaces de stationnement, les places et le long des voies, ce qui peut générer certains conflits d'usage (triangles bleus). Des premières solutions ont pu émerger. Elles sont de plusieurs ordres :

- L'aménagement comme amélioration de l'existant (élargissement des trottoirs et espaces publics, zones de rencontres, bandes et pistes cyclables, hiérarchisation des voies, etc.) : quand les itinéraires longent les axes structurants, des aménagements sur les points stratégiques et aujourd'hui peu sécurisés (triangles bleus) doivent permettre de réduire la vitesse.

À vélo plus particulièrement, la diversité des cheminements à Péronne doit inciter la mise en place d'actions adaptées. Si la création de bandes cyclables peut être pertinente sur le boulevard des Anglais, en raison de la largeur de la voirie, des aménagements type « chaucidou » peuvent permettre sur d'autres axes de faire cohabiter tous les usages (avenue de la République).

- Les parcours alternatifs (itinéraires bis) pour éviter les axes routiers structurants (ligne bleue), accompagnés d'un jalonnement pertinent et d'une signalisation comme incitation à découvrir et à parcourir.
Ces parcours offrent par ailleurs des points de vue stratégiques sur la ville (angles rouges) : vue sur les étangs, sur les hardines, sur les fortifications, etc. Des actions de valorisation de certains secteurs permettraient par ailleurs de rendre ces trajets plus agréables ou plus simplement plus visibles (entrée de la Porte de Bretagne, rues perpendiculaires à la place Daudré, etc.).
- Le développement de services pour faciliter les usages (stationnements vélo sécurisés, bornes de réparation vélo, services de location de vélo, kit du cycliste, maison du vélo, etc.). Trois emplacements stratégiques ont été pré-identifiés pour accueillir des box vélos sécurisés : l'arrière de l'Historial, la place Daudré et la rue Georges Clémenceau, à proximité du Camping Le Brochet. Ces emplacements doivent permettre d'intégrer le vélo dans le fonctionnement quotidien du centre-ville.

➤ Orientation stratégique

- Aménager les espaces emblématiques
- Relier des lieux et signaler des destinations

➤ Objectifs :

- Améliorer le cadre de vie.
- Valoriser les espaces naturels de la Ville.

➤ Estimation de l'opération

Objet de l'opération	Estimatif
Etude faisabilité	20 000€
Aménagement cyclable	145 000€
Abri à vélo	30 000€
Total de l'opération	195 000€

➤ Modalités de financement escomptées

- Région 20%
- Département 20%
- Fond vert
- Communauté de Communes

- **Indicateur d'avancement et de résultat**
 - Réalisation de l'étude de faisabilité
 - Aménagement de l'espace public
 - Augmentation de la pratique du vélo sur la ville

- **Calendrier des travaux : 2023-2026**

Fiche action 11 : Aménagement d'une halle couverte



➤ **Descriptif**

Le centre-ville de Péronne concentre les fonctions associées à la centralité avec la présence de repères identitaires (Hôtel de Ville, Grand Place, Historial), de logements, de commerces et de services non-marchands. L'offre commerciale péronnaise est importante et diversifiée, avec des commerces aussi bien traditionnels que des formats au concept plus récent. La vacance commerciale est limitée par le dynamisme impulsé par l'équipe municipale. La plupart des locaux vacants sont déjà concernés par des projets, à l'instar de la friche Gueudet (place Daudré) qui doit accueillir la deuxième Maison des Brocanteurs. La première, située dans l'ancien bâtiment de la Banque de France, a ouvert fin 2021 et a permis d'insuffler un dynamisme à la ville, en suscitant l'attrait des touristes. Cette deuxième ouverture s'accompagnera de la constitution d'une halle marchande, qui permettrait d'accroître l'attractivité du centre. Ce projet global permet de requalifier une friche de 1 300 m² situé en hypercentre.

La halle marchande aura une superficie de 310m² et sera composé d'environ 14 stand de 10 à 20m², qui accueilleront producteurs, artisans et commerçants alimentaires.



➤ **Orientation stratégique**

- Conforter l'attractivité du cadre urbain de la Ville de Péronne
- Renforcer l'attractivité du commerce du centre-ville

➤ **Objectifs :**

- requalification d'une friche commerciale en cœur de ville
- Permettre aux producteurs, aux artisans d'avoir un lieu de vente
- Mettre en place une nouvelle offre commerciale pour la population du territoire

➤ **Estimation de l'opération**

Objet de l'opération	Estimatif
Etude faisabilité	10 000€
Travaux	90 000€
Total de l'opération	90 000€

➤ **Modalités de financement escomptées**

- Région 50%

➤ **Indicateur d'avancement et de résultat**

- Réalisation de l'étude de faisabilité
- Aménagement de l'espace halle marchande
- Taux de remplissage de la halle
- Taux de fréquentation du site

➤ **Calendrier des travaux : 2023**